

Règlements Techniques des Compétitions

I- Règlements Techniques et Organisationnels

- 1-1... Règlements Généraux
- 1-2... Sponsoring
- 1-3... Contrôle anti-dopage

II- Programme Fédéral

- 2-1...Découpage des zones

III- Règlements des compétitions de Cross Country

- 3-1...Cross Fédéraux
- 3-2...Cross de Zones
- 3-3...Championnats Nationaux
- 3-4...Les différentes compétitions de Cross

IV- Règlements des courses sur route

V- Règlements des épreuves d'Athlétisme

- 5-1...Meetings Régionaux
- 5-2...Meetings d'Elite
- 5-3...Meetings de Zones
- 5-4...Meetings Internationaux
- 5-5...Coupe du Trône d'Athlétisme
- 5-6...Coupe des Jeunes
- 5-7...Championnats Nationaux

I- Règlements Techniques et Organisationnels

1-1- Règlements Généraux

Article 1: Toutes les compétitions organisées par la Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme, par les ligues régionales ou par les clubs et les associations affiliés à la FRMA, qu'elles soient régionales, zonales, nationales ou internationales, de cross country, d'athlétisme ou de Courses sur Route, sont régies par les règlements techniques de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF).

Article 2: Toutes les compétitions organisées sur le territoire national doivent faire l'objet d'une autorisation de la part de la FRMA.

Article 3: Le report d'une compétition programmée au calendrier national ne peut se faire qu'avec l'accord de la FRMA, suite à une demande écrite adressée à la FRMA dans un délai de 30 jours avant la date prévue pour la compétition.

Article 4: L'annulation d'une compétition programmée au calendrier national ne peut se faire que suite à une demande écrite adressée à la FRMA dans un délai de 30 jours avant la date prévue pour la compétition, expliquant les raisons de l'annulation ; si les raisons de l'annulation sont jugées inacceptables, l'organisateur sera pénalisé.

Article 5: Chaque organisation sera évaluée et notée par une commission ou un délégué désigné par la FRMA. Dans le cas où les conditions sont jugées défavorables aux athlètes, la FRMA retirera le droit à l'organisation pendant une période déterminée en fonction de la gravité des faits.

Article 6: Les engagements des athlètes doivent parvenir à la FRMA cinq (05) jours avant la compétition par fax: **05 37 79 52 54** ou par e-mail : organisation@frma.ma. Tout engagement le jour de la compétition sera refusé.

Les engagements doivent obligatoirement contenir les informations suivantes:

- le nom et le prénom de l'athlète (en lettres capitales).
- le numéro de la licence
- la catégorie et le sexe
- l'épreuve
- la meilleure performance de la saison en cours, la date et le lieu où elle a été réalisée.

La FRMA se réserve le droit de refuser tout engagement incomplet ou en retard.

Article 7: Aucun athlète n'a le droit de participer sans l'engagement du Club ;.

Article 8: En conformité avec les règlements de l'IAAF, tout athlète ou Club participant à une compétition non autorisée par la FRMA ou par l'IAAF sera sanctionné.

Article 9: Le nombre d'athlètes par Club et par épreuve sera limité uniquement par le niveau de la performance et non pas par un quota. Les clubs doivent distinguer entre les compétitions de qualification pour les athlètes de niveau régional, les meetings nationaux, et les Championnats Nationaux qui sont strictement réservés aux athlètes de niveau national et/ou international.

Article 10: Tout résultat régional, zonal, national et international n'est définitif qu'une fois homologué par la FRMA.

Article 11: Les résultats enregistrés à chaque compétition officielle doivent parvenir au siège de la Fédération dans un délai ne dépassant pas deux (2) jours sous format électronique.

Article 12: Il est demandé aux organisateurs de tenir une réunion technique la veille du déroulement de la manifestation en présence des délégués désignés pour superviser la manifestation et sous leur présidence.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Confirmation des engagements définitifs.
- Distribution des dossards.
- Composition des séries, ordre de passage et hauteur des barres, mise à jour des fiches de compétition et listes de départ.
- Homologation des engins personnels.
- Recommandations techniques du déroulement de la compétition.
- Présentation du Jury d'Appel et des juges arbitres.

Article 13: Catégorie d'âge pour la saison 2011-2012

Benjamins (G & F) : 12 et 13 ans **1999-2000**

Minimes (G&F) : 14 et 15 ans **1997-1998**

Cadets & Cadettes : 16 et 17 ans **1995-1996**

Juniors (G & F) : 18 et 19 ans **1993-1994**

Seniors (H & D) : 20 à 35 ans **1992-1977**

Article 14: La désignation du Jury de compétition est la responsabilité des Ligues sur leur territoire.

Article 15: Les Jurys d'Appel et les délégués techniques sont désignés par:

- la FRMA pour les compétitions nationales et fédérales.
-

Article 16: Dans le but de sauvegarder un niveau respectable, seuls les athlètes ayant réalisé les performances pouvant les classer parmi les meilleurs (voir start listes pour chaque compétition) seront qualifiés à participer aux Championnats Nationaux d'Athlétisme, ainsi qu'aux meetings fédéraux. Ces performances doivent être réalisées pendant une compétition officielle dans la saison en cours.

Toutefois, la FRMA se réserve le droit de :

- Compléter les listes de départ dans certaines épreuves, ou
- Limiter le nombre de participants par épreuve.

Article 17: Le port de la tenue aux couleurs du club, éventuellement avec les publicités réglementaires, est obligatoire. Aucun maillot de l'équipe nationale ou d'un autre pays ne sera admis.

Article 18: L'horaire sera scrupuleusement respecté, un seul appel sera fait pour chaque épreuve.

Article 19: Pour les cérémonies protocolaires, les athlètes vainqueurs doivent se présenter au podium en tenue de leur Club.

Article 20: La Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, de défaillance physique ou mentale ou tout autre incident pouvant survenir lors des compétitions, aussi bien régionales, zonales, nationales qu'internationales. Les athlètes licenciés "renouvelés" sont couverts par l'assurance en cas d'accidents par contre les non licenciés ne le sont pas.

Article 21: Chaque athlète doit se présenter à la chambre d'appel dans le temps prescrit, il doit obligatoirement être muni de sa licence, de son maillot de Club et de son dossard (les maillots portant les sigles de Clubs ou de pays étrangers ainsi que celui de l'équipe nationale marocaine ne seront pas acceptés).

Article 22: L'enceinte du terrain ou parcours est réservée aux athlètes en compétition, aux juges et aux officiels en fonction.

Article 23: Toute réclamation doit être formulée par écrit et accompagnée d'un droit de 300DHS. Elle doit parvenir au Jury d'Appel dans un délai maximum de 30 minutes après la proclamation des résultats de l'épreuve concernée.

1-2- Sponsoring

Article 24: La publicité étant un point important et délicat, la FRMA désignera un délégué à la publicité à toutes les compétitions pour veiller à la stricte application des règlements en vigueur. Dans le cas où l'organisateur ne se conforme pas à la réglementation, il sera immédiatement suspendu et condamné à une amende équivalente au préjudice subi par la FRMA.

Article 25: En vertu de l'article 26 des règlements du sponsoring, les organisateurs sont libres de trouver des sponsors pouvant les aider dans le financement des manifestations sportives programmées à condition qu'ils ne soient pas concurrents des sponsors de la FRMA. Toutefois, il est demandé aux organisateurs de soumettre la liste complète et détaillée des sponsors à la FRMA pour approbation.

Article 26: En cas de désaccord ou conflit avec les sponsors officiels de la Fédération, l'autorisation sera refusée. Si l'organisateur procède sans l'autorisation fédérale, il sera suspendu et condamné à une amende équivalente au préjudice subi par la Fédération de la part des sponsors.

1-3- Contrôle antidopage

Article 27: Dans le cadre de la lutte contre le dopage, la FRMA a élaboré un vaste programme antidopage, des contrôles seront opérés en compétition de Cross Country, d'Athlétisme et de Courses sur Route et des tests inopinés seront effectués en dehors de la compétition.

Article 28: Tout record, ou toute performance, minima de participation aux différentes compétitions internationales n'est considéré et approuvé par la FRMA que si l'athlète a subi un test de contrôle anti dopage.

Article 29: En vertu des règles antidopage de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme, les cas positifs seront sanctionnés sévèrement selon les règles de l'IAAF. Il faut aussi rappeler que la vente, le transport, l'envoi et l'administration des substances interdites sont également sanctionnés.

Article 30: Toute personne liée aux athlètes (entraîneurs, dirigeants, médecins, pharmaciens, etc...) doit être extrêmement attentive et sensible à ce fléau du siècle. Un médicament ne peut être administré, acheté ou vendu qu'après l'approbation d'un médecin spécialisé dans ce domaine.

Article 31: Tout organisateur de compétition est dans l'obligation de mettre à la disposition les locaux et les boissons nécessaires pour permettre aux médecins désignés de travailler dans des conditions optimales.

II- Programme Fédéral

Article 32: La FRMA a établi un programme ambitieux par un découpage des Zones qui s'avère nécessaire pour mieux servir l'athlétisme avec un souci de Vulgarisation, Développement, de Promotion de l'athlétisme, et d'assurer une bonne organisation des compétitions.

2-1- Découpage des zones :

Zones	Ligues
Zone 1	Orientale – Taza El Houceima Taounat – Fès Boulemane – Mekhnès Tafilalet
Zone 2	Rabat Salé Zemmour Zaeirs – Tanger Tétouan – Gharb Chrarda Beni Hssen
Zone 3	Grand Casablanca – Chaouia Ouardigha-Tadla Azilal-Doukkala Abda
Zone 4	Laayoune Boujdor Sakia ELhamra – Guelmime Smara – Souss Massa Draa- Marrakech Tensift El Haouz

III- Règlements des Compétitions de Cross Country

3-1- Cross Fédéraux:

Article 33: A- Compte tenu de la qualité d'organisation et des parcours répondant aux conditions exigées, Plusieurs lieux ont été retenus pour l'organisation des Cross Fédéraux.

	Dates	Manifestations	Lieux
1	04/12/2011	Cross Fédéral (JUNIORS & SENIORS)	TANGER
2	11/12/2011	Cross Fédéral (CADETS & SENIORS)	BEN GUERIR
3	25/12/2011	Cross Fédéral (JUNIORS & SENIORS)	EL JADIDA
4	08/01/2012	Cross Fédéral (CADETS & SENIORS)	FES
5	21/01/2012	Cross Fédéral (JUNIORS & SENIORS)	RABAT
6	05/02/2012	Cross Fédéral (CADETS & SENIORS)	KHOURIBGA
7	19/02/2012	Cross Fédéral (JUNIORS & SENIORS)	RABAT
8	04/03/2012	Championnat National de Cross CADETS/JUNIORS/SENIORS.	MARRAKECH

B- Mode d'attribution des points individuel et par équipe aux Cross Fédéraux et les Championnats Nationaux.

Cross Fédéraux et Championnats Nationaux C/J/S Classement Individuel	Cls.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Point	20	15	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1
Cross Fédéraux Et Championnats Nationaux C/J/S Classement Par Equipe	Cls.	1	2	3	4	5	6									
	Point	20	15	12	10	8	5									

3-2- Cross de zones

DATES	MANIFESTATIONS	LIEUX
13.11.2011	CROSS DE ZONES BENJAMINS – MINIMES - CADETS	GUERCIF
		SIDI KACEM
		KHOURIBGA
		SIDI IFNI
27.11.2011	CROSS DE ZONES BENJAMINS – MINIMES - CADETS	SEFROU
		ZEOUADA
		BENI-MELLAL
		LAAYOUNE
29.01.2012	CROSS DE ZONES BENJAMINS – MINIMES - CADETS	MEKNES
		KENITRA
		ZEMAMRA
		MARRAKECH
12.02.2012	CROSS DE ZONES BENJAMINS – MINIMES	JERADA
		RABAT
		CASABLANCA
		AIT MALLOUL

Article 34 : Mode d’attribution des points individuel et par équipe aux Cross de zones.

Cross Fédéraux et Championnats Nationaux C/J/S Classement Individuel	Cls.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Point	20	15	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1
Cross Fédéraux Et Championnats Nationaux C/J/S Classement Par Equipe	Cls.	1	2	3	4	5	6									
	Point	20	15	12	10	8	5									

3-3- Championnats Nationaux

Article 35: .

Le championnat national doit être l'apogée de la saison de Cross Country. La FRMA veillera sur la stricte application des règlements techniques, cette manifestation sera une occasion pour la CTN d'évaluer le niveau de préparation atteint par les équipes nationales devant participer aux différents Championnats Internationaux. La CTN se réserve le droit d'apporter des modifications à la composition des équipes nationales.

Seuls les clubs régulièrement affiliés à la FRMA et qualifiés dans les championnats régionaux ont le droit de participer aux championnats nationaux.

Article 36: Distances et Mode de Classement par Equipes

Catégories	Distances	Participants	class. par équipe
Cadettes	5000 m	06	04
Cadets	6000 m	06	04
Juniors Dames	6000 m	06	04
Juniors Hommes	8000 m	06	04
Seniors Dames	8000 m	06	04
Seniors hommes	12000 m	06	04

La saisie des athlètes avec noms, prénoms, dossard, club, catégorie, numéro de licence, et contrôle des âges se fera à l'avance (engagement 05 jours avant la compétition).

3-4- Les différentes compétitions de Cross :

Article 37:

Etapas	Organisateur	Participants	Nombre
Cross de Zones	Ligues	Tous les clubs des ligues concernées	Ouvert
Cross Fédéraux	Fédération	Tous les clubs affiliés à la FRMA	06 athlètes par catégorie & Classement sur 4
Championnats Nationaux	Fédération	Tous les clubs affiliés à la FRMA	06 athlètes par catégorie & Classement sur 4

IV- Règlements des Courses sur Route

Article 38: Pour figurer sur le calendrier de Courses sur Route, les organisateurs doivent soumettre à la Fédération une demande écrite et adhérer par signature au cahier de charge d'organisation établi à cet effet par la FRMA.

Article 39: Seule la FRMA autorise l'organisation d'une course sur route.

Article 40: Les distances standards doivent être mesurées et homologuées par un mesureur de la FRMA, (présentation obligatoire d'un dossier détaillé de mesurage et d'un certificat de mesurage), elles sont comme suit : 5Km, 10Km, 15Km, 20Km, Semi Marathon (21,097,5m), 25Km, 30Km, Marathon (42.195 m).

Article 41: Les courses sur route doivent être disputées sur un sol dur (route goudronnée ou asphalte).

Article 42: Les lignes de départ et d'arrivée doivent être signalées par une ligne blanche de 5cm de largeur.

Le parcours devra être mesuré selon la trajectoire la plus courte empreintée par les coureurs. L'incertitude de mesurage ne doit pas dépasser 0,1% (protocole de l'IAAF-AIMS).

Article 43: Les distances tous les 5 Kilomètres le long du parcours doivent être indiquées clairement à tous les concurrents et si possible tous les kilomètres.

Article 44: L'organisateur doit obligatoirement garantir la sécurité des coureurs et des officiels sur l'ensemble du parcours.

Article 45: Un concurrent doit se retirer immédiatement de la course, si l'ordre lui est donné par un personnel médical désigné par le Comité d'Organisation et clairement identifié.

Article 46: Les athlètes primés, en particulier les athlètes de podium doivent subir un contrôle anti dopage. Les primes d'arrivée sont remises par le biais de la FRMA après annonce des résultats du contrôle anti dopage.

Article 47: Les résultats des courses sur route seront homologués par un délégué désigné par la FRMA.

Article 48: De l'eau et des rafraîchissements doivent être mis à la disposition des coureurs au départ, à l'arrivée, et tout au long du parcours. Pour les courses de moins de 10 Km, des postes de rafraîchissement et d'épongement seront installés tous les 2 ou 3 Km.

Pour les courses de plus de 10 Km, les postes de ravitaillement seront placés tous les 5 Km. En plus des points de rafraîchissement et d'épongement seront placés entre les postes de ravitaillement.

Le ravitaillement doit obligatoirement être fourni aux concurrents par un personnel désigné et seulement dans les points autorisés.

Article 49: Les résultats d'une Course sur Route ne seront homologués que dans les conditions suivantes:

- Une demande écrite faite à la FRMA par l'organisateur.
- La signature du Cahier de Charges.
- L'homologation du parcours par un mesureur expert de l'IAAF-AIMS ou de la FRMA.
- La fourniture d'un dossier de mesurage et d'un certificat de mesurage.
- L'autorisation écrite de la Fédération.
- Le chronométrage de la course par un chronométreur manuel ou électrique agréé par la FRMA.
- Le classement des athlètes par un Juge Arbitre désigné par la FRMA.
- Le contrôle par un système électronique agréé ou un contrôle visuel motorisé et continu agréé par la FRMA.

Article 50: Le programme horaire des courses doit être respecté et le départ doit être donné à l'heure mentionnée sur le programme.

Article 51: Les primes d'arrivée doivent être versées aux concurrents selon la grille proposée et selon le protocole de l'IAAF, connue et publiée avant la date de compétition.

Article 52: Les sponsors de la FRMA sont prioritaires, aucun sponsor concurrent de ceux de la FRMA n'est autorisé.

Article 53: La Commission technique nationale désignera chaque année un marathon et un semi marathon parmi le calendrier national comme championnats nationaux de marathon et semi marathon. Pour la saison en cours le ½ Marathon de Rabat et le Marathon de Marrakech feront office de Championnats.

V- Règlements des Epreuves d'Athlétisme

5-1- Meetings Régionaux

Article 54: Les Ligues Régionales doivent organiser un grand nombre de compétitions ouvertes aux athlètes licenciés.

Les CTRs devront procéder à des sélections permanentes et élaborer les listes des meilleures performances par catégorie d'âge et par épreuve.

Dans le but d'améliorer le niveau d'organisation des meetings régionaux, la Ligue peut exiger des minima.

L'objectif étant une participation massive de laquelle émergeront des athlètes de qualité pouvant accéder aux meetings de zones et meetings nationaux, les CTRs doivent dresser une liste d'athlètes d'élite en vue de leur intégration aux compétitions de niveau supérieur.

5-2- Meetings d'Elite

Article 55: les meetings d'élite sont ouverts aux athlètes réalisant des performances et classés parmi les meilleurs qu'ils soient cadets, juniors ou séniors. Les distances, les hauteurs des haies et les poids des engins doivent être respectés, cependant, la Commission Technique Nationale peut autoriser un athlète à un concours sans considérer ni la distance, ni la hauteur des Haies, ni le Poids des engins.

Article 56 : Ces meetings sont organisés par la FRMA en collaboration avec les Ligues, les Clubs ou les Associations affiliés à la FRMA. Les organisateurs dont les meetings portent leurs noms ou appellations sont libres de chercher des sponsors de leurs choix non concurrents de ceux de la FRMA. **L'autorisation de la FRMA est obligatoire.**

Article 57: Chaque compétition sera notée par la commission nationale d'évaluation. Les organisateurs qui ne répondent pas aux conditions exigées seront éliminés du prochain calendrier.

Article 58: Les Meetings d'élite d'Athlétisme sont strictement réservés aux meilleurs athlètes qui ont réalisé des performances valables aux meetings de zones et régionaux.

Article 59: Répartition des épreuves du circuit des meetings d'élite :

A/ 100m - 400mH - 800m - 3000mSt - Triple Saut – Marteau - Poids, Hauteur - 10.000m

B/ 200m – 400m – 100m/100mH – 1500m – 5000m – Longueur – Disque – Javelot - Perche

Article 60: Mode d'attribution des points aux : meetings Fédéraux, meetings d'élite, championnats nationaux (Cadets, Juniors, et Seniors), Coupe du Trône et la Coupe des Jeunes (voir tableau ci-après).

L'attribution des points est tributaire de la réalisation des minima (tableau points, tableau minima).

Meetings fédéraux, Meetings élités, Championnats nationaux (Cadets, Juniors et Seniors), Coupe des jeunes et Coupe du Trône	Cls.	1	2	3	4	5	6	7	8
	Points	10	7	5	4	3	2	1	1

5-3- Meetings de Zone

Article 61: Les Meetings de zones sont ouverts à tous les athlètes des clubs et Associations au sein du territoire de la zone (voir découpage des zones)

Article 62 : Mode d'attribution des points aux meetings des zones.

Meetings de Zones	Cls.	1	2	3	4	5
	Points	5	3	2	1	1

5-4- Meetings Internationaux

Article 63: Les Meetings Internationaux sont ouverts aux athlètes internationaux étrangers et marocains ainsi qu'aux athlètes marocains espoirs sélectionnés par la FRMA.

MINIMA de Podium Saison : 2011-2012

1- Séniors (Hommes & Dames) et Juniors (Garçons & Filles)

Seniors hommes	Juniors garçons	Epreuves	Juniors filles	Seniors dames
7.0	7.3	60m	8.6	8.2
11.20	11.40	100m	13.20	12.70
22.50	23.00	200m	26.70	26.20
36.0	37.0	300m	46.0	45.5
50.30	52.50	400m	1.02.00	59.00
1.52.00	1.56.00	800m	2:22.00	2.19.00
3.52.00	3.58.00	1500m	4:50.00	4.45.00
8.30.00	8.50.00	3000m	11:30.00	10.30.00
14.20.00	15.40.00	5000m	18:20.00	17.50.00
31.00.00	33.00.00	10000m	39.00	37.00.00
9.5	10.0	60mHaies	11.2	11.0
15.50	15.50	100m Haies	16.40	15.90
34.0	35.0	250mHaies	42.0	41.0
55.30	57.40	400m Haies	1:11.00	1.09.00
9.20.00	9.50.00	3000m St	11:50.00	11.30.00
1.95	1.80	Hauteur	1.40	1.50
6.90	6.40	Longueur	5.00	5.20
14.00	13.70	T. Saut	11.10	11.30
3.80	3.60	Perche	2.80	3.20
14.00	13.60	Poids	10.00	12.00
40.00	40.00	Disque	30.00	35.00
45.00	45.00	Marteau	35.00	40.00
50.00	45.00	Javelot	35.00	40.00
1h.10.00		Semi marathon	1.20.00	
2h.35.00		Marathon	2.55.00	
5400 points	5000 points	Epreuves combinées	3600 points	4400 points
25.00(5km)	26.00(5km)	Marche	28.00(5km)	27.00(5km)

2- Cadets & Cadettes

Cadets	Epreuves	Cadettes
7.6	60m	8.8
11.80	100m	13.40
24.00	200m	27.70
38.0	300m	46.5
53.00	400m	1:02.70
2:02.00	800m	2:23.00
4:13.00	1500m	4:55.00
9:15.00	3000m	11:40.00
10.5	60mHaies	11.5
15.80	100m Haies	17.00
36.0	250m Haies	43.0
59.00	400m Haies	1:12.00
6:35.00	2000m St	8:10.00
1.70	Hauteur	1.35
6.00	Longueur	4.80
13.00	T. Saut	10.00
3.00	Perche	2.50
12.00	Poids	9.50
30.00	Disque	25.00
35.00	Marteau	30.00
35.00	Javelot	28.00
4700 points	Epreuves combinées	3500 points
17.00(3km)	Marche	18.00(3km)

3- MINIMES (Garçons & Filles) et Benjamins & BENJAMINES

Minimes Garçons	Benjamins	Epreuves	Benjamines	Minimes filles
XXX	7.70	50m	8.20	XXX
10.20	XXX	80m	XXX	11.20
20.00	XXX	150m	XXX	21.00
XXX	11.00	50m Haies	12.00	XXX
17.00	XXX	100m Haies	XXX	17.50
38.00	XXX	250m Haies	XXX	43.00
2.55.00	XXX	1000m	XXX	3.10.00
XXX	4.00.00	1200m	4.10.00	XXX
6.10.00	XXX	2000m	XXX	6.40.00
10.00.00	XXX	3000m	XXX	10.30.00
5.40	4.00	Longueur	3.80	4.30
1.45	1.30	Hauteur	1.15	1.25
10.50	XXX	Triple Saut	XXX	8.60
9.80	8.20	Poids	7.00	8.00
27.00	20.00	Javelot	17.00	20.00
27.00	20.00	Disque	17.00	20.00

5-5- Coupe du Trône d'Athlétisme

Article 64 : Une seule Coupe du Trône Hommes et Dames est disputée par les 12 meilleurs Clubs issus des qualifications (totalisant les meilleurs scores/table de cotation internationale).

Les épreuves de la Coupe du Trône:

DAMES & HOMMES
100m- 400m H - 800m - 1500m - 3000m St.- Marteau -Poids- Longueur--Hauteur.

Article 65: La Coupe du Trône est décernée au club qui totalise le plus grand nombre de points (voir Table de cotation).

1- Phase de qualification :

1-1 Cette phase qualificative est ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la FRMA.

1-2 La phase de qualification sera disputée au niveau des centres qui seront désignés par la fédération.

1-3 La participation est limitée à un (01) athlète par épreuve.

1-4 Un athlète sera limité à une seule épreuve.

1-5 Les 12 meilleures équipes masculines et féminines au décompte des points seront qualifiées à disputer la Finale. En cas d'ex-æquo, les clubs concernés seront partagés sur la base de la meilleure performance individuelle.

1-6 Les clubs seront notés sur la base de la table de cotation de l'IAAF.

1-7 Il n'y aura pas de minima de participation.

1-8 Les clubs seront classés sur la base du total des points accumulés par leurs athlètes.

1-9 Une Coupe sera décernée pour le club vainqueur Dames & Hommes.

5-6- Coupe des Jeunes

1- Phase de qualification :

1-a Dans le but de développer l'athlétisme à sa base et de créer une motivation chez les clubs qui investissent leurs efforts dans les jeunes catégories, la Fédération a programmé la Coupe des Jeunes (Minimes Filles, Garçons, Cadettes et Cadets.).

1-b les épreuves seront comme suit :

Catégorie	Epreuves
Minimes Filles	1000m, Javelot, 250mHaies
Minimes Garçons	2000m- Disque- 250mHaies
Cadettes	200m- 800m- 1500m- 400mH- Triple Saut- Hauteur- Poids- Disque
Cadets	200m- 800m- 1500m- 400mH- Triple Saut- Hauteur- Poids- Javelot

1-c Il n'y aura pas de minima de participation.

1-d Chaque athlète sera limité à une épreuve.

1-e Chaque club ne pourra engager qu'un (1) seul athlète par épreuve.

1-f le classement des clubs sera basé sur la notation des performances de leurs athlètes. La table de l'IAAF sera en vigueur.

1-j les 12 clubs totalisant le plus grand nombre de points seront qualifiés à la Finale. En cas d'ex-aequo, les clubs concernés seront départagés sur la base de la meilleure performance individuelle.

2- Finale de la Coupe des Jeunes

2-a Seuls les clubs qualifiés lors de la phase qualificative auront le droit de participer.

2-b le classement des athlètes dans chaque épreuve sera comme suit :

1 ^{er}	13 points
2 ^{eme}	11 points
3 ^{eme}	10 points
4 ^{eme}	9 points
5 ^{eme}	8 points
6 ^{eme}	7 points
7 ^{eme}	6 points
8 ^{eme}	5 points
9 ^{eme}	4 points
10 ^{eme}	3 points
11 ^{eme}	2 points
12 ^{eme}	1 point

2-c le club totalisant le plus grand nombre de points sera le vainqueur de la Coupe des Jeunes.

En cas d'ex-æquo, les clubs concernés seront départagés sur la base de la meilleure performance individuelle (Cadets ou Cadettes).

5-7- Championnats Nationaux

Article 66: Les participants aux Championnats Nationaux d'Athlétisme seront qualifiés selon les meilleures performances réalisées aux différents meetings organisés par la fédération.

Epreuves Juniors et Seniors

Catégorie	Epreuves
Juniors Filles & Seniors Dames	100m -200m -400m -800m-1500m -5000m-10000m-100m Haies - 400m Haies-3000m Steeple- Poids- Disque Javelot - Marteau
Juniors Garçons & Seniors Hommes	100m -200m -400m -800m-1500m -5000m -10000m- 110m H 400m Haies – 3000m Steeple - Poids -Disque-Javelot-Marteau-Longueur– Triple Saut – Hauteur-Perche .4x100m – 4x400m

Epreuves Minimales Cadets (Filles et Garçons)

Catégories	Epreuves
Minimes Filles	80m – 80m Haies – 250m Haies – 1000m – 2000m- Penntathlon- Poids – Disque – Javelot - Longueur – Triple Saut - Hauteur
Minimes Garçons	80m-80m Haies -1000m -2000m-Pentathlon-Poids – Disque – Javelot Longueur- Triple Saut -Hauteur
Cadettes	100m -200m -400m -800m-1500m -3000m -100m Haies- 400m Haies – 2000mSteeple - Poids -Disque-Javelot-Marteau- Longueur– Triple Saut – Hauteur – Relais Mixte- Eptathlon- Marche.
Cadets	100m -200m -400m -800m-1500m -3000m -110m Haies 400m Haies – 2000mSteeple - Poids -Disque-Javelot-Marteau- Longueur– Triple Saut – Hauteur - Relais Mixte-Octathlon- Marche.
Benjamins (Filles & Garçons)	60m, 1000m, longueur, Hauteur, Poids, Javelot, Disque, Pentathlon

Article 67: Dans certaines épreuves, la FRMA se réserve le droit d'arrêter le nombre de qualifiés suivant les performances et le nombre d'essais pour la phase finale des différents championnats nationaux.

Tout athlète absent sans motif à l'épreuve où il est inscrit sera sanctionné.

Article 68 : Poids des Engins

Catégorie	Poids	Marteau	Disque	Javelot
Benjamines	2kg	2kg	500g	400g
Benjamins	3kg	3kg	600g	400g
Minimes F.	3kg	3kg	500g	400g
Minimes G.	4kg	4kg	1kg	600g
Cadettes	3kg	3kg	1kg	500g
Cadets	5kg	5kg	1.500kg	700g
Juniors F.	4kg	4kg	1kg	600g
Juniors G.	6kg	6kg	1.750kg	800g
Seniors D.	4kg	4kg	1kg	600g
Seniors H.	7.260kg	7.260kg	2kg	800g

Article 69 : Caractéristiques des haies

Catégorie	Epreuve	Hauteur	N.b. de H aies	Dist. Départ - 1 ^{ère} H aie	Dist. Entre les H aies	Dist. Dernière H aie arrivée
Benjamines	50m	0,762 m	5	11,50 m	7,50 m	8,50 m
Benjamins	50m	0,762 m	5	11,50 m	7,50 m	8,50 m
Minimes F	100 m	0,762 m	10	13,00 m	8,50 m	10,50 m
Minimes G	100 m	0,84 m	10	13,00 m	8,50 m	10,50 m
Cadettes	100 m	0,762 m	10	13,00 m	8,50 m	10,50m
Cadettes	400 m	0,762 m	10	45,00 m	35,00 m	40,00 m
Cadets	110 m	0,914 m	10	13,72 m	9,14 m	14,02 m
Cadets	400 m	0,84 m	10	45,00 m	35,00 m	40,00 m
Juniors F	100 m	0,84 m	10	13,00 m	8,50 m	10,50 m
Juniors F	400 m	0,762 m	10	45,00 m	35,00 m	40,00 m
Juniors G	110 m	0,99-1,00m	10	13,72 m	9,14 m	14,02 m
Juniors G	400 m	0,914 m	10	45,00 m	35,00 m	40,00 m
Seniors D	100m	0,84 m	10	13,00 m	8,50 m	10,50 m
Seniors D	400 m	0,762 m	10	45,00 m	35,00 m	40,00 m
Seniors H	110 m	1,067 m	10	13,72 m	9,14 m	14,02 m
Seniors H	400 m	0,914 m	10	45,00 m	35,00 m	40,00 m